Havre le 12. Avril 1826.

Monsieur le Consul.

L'autorisation que vous me priez de donner, par votre lettre de ce jour relative aux trois Brésiliens prévenus d'un vol commis à Fernambouc, est contenue dans la lettre que j'ai écrite à M. le Maire du Havre, le 13. Mars dernier, je n'ai donc pas besoin d'en donner une nouvelle, et il suffira que les pièces Provisoires soient demandées pour que M. le Maire du Havre les accorde immédiatement.

Agréez, Monsieur le Consul, l'assurance de ma parfaite considération.

P. M. le Sous Préfet entouré
Le Membre du Conseil de l'arrond.
délégué.
Bellanger.

Monsieur le Consul de Portugal
Au Havre